

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 JANVIER 2010

L'an deux mil dix et le vingt sept janvier à dix-huit heures, les Membres du Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.LEFEBVRE Alain, Maire.

Présents : Mrs LEFEBVRE, DESPLANCHES, DANE, VAN DER LINDEN, JEGO, JOLLY, JUILLET, Mmes MOREAU, VAN DER DRIESSCH

Absent excusé Mr NOUMEDOR représenté par Mr LEFEBVRE

Absente non représentée Mme BONTOUR

M. JEGO est nommé Secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 janvier 2010.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Lecture de la dernière séance en date du 19 décembre 2009, à l'unanimité des Membres, celle-ci est acceptée.

1) INFORMATION PAR MONSIEUR COLBOC, STE THEOLIA, SUR LE PROJET EOLIEN DES COMMUNES LIMITROPHES DE VILLENAUXE-LA-GRANDE ET MONTPOTHIER

Après l'exposé de Monsieur COLBOC, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté, demande, en cas de réalisation de ce projet des compensations financières pour la commune, compte tenu de son impact visuel.

2) PROJET DE FUSION SIMPLE DE FONTAINE ET VILLEGRUIS AVEC LOUAN

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

SOUHAITE la suppression du statut actuel de communes associées pour Villegruis et Fontaine par une transformation en fusion simple et complète des trois communes.

DECIDE de **l'organisation d'un référendum** pour les communes de Villegruis et Fontaine-Sous-Montaiguillon, concernant cette suppression de statut de communes associées, pour le **14 mars 2010, lors du 1^{er} tour de scrutin des Elections Régionales.**

3) AUTORISATION PAIEMENT PARCELLE LA CERCLIERE

Suite à l'échange du chemin rural entre la commune et Mme d'RAGENLIEU, le conseil municipal **AUTORISE** le règlement de cette parcelle pour un montant de 3045 €, en contre partie, il sera réglé à la commune la somme de 7830 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Vu par Nous, LEFEBVRE Alain, Maire de la Commune de Louan Villegruis Fontaine pour être affiché le 05 février 2010 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Alain LEFEBVRE